



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

| | | | |
|--|-------------------------------------|--|-------------------------|
| Identification du produit ACÉTATE DE SODIUM (TRIHYDRATE) | | Utilisation du produit Usage en laboratoire | |
| Formule chimique CH ₃ CO ₂ Na.3H ₂ O | | Numéro MAT SR-0192 | Masse molaire 136,08 |
| Nom chimique / Nom commercial / Synonymes Sodium acetate trihydrate, sodium acetate hydrate (1:1:3) | | | |
| Nom du fournisseur Laboratoire MAT | | Adresse - Rue 610, rue Adanac | |
| Ville Québec | | Province Québec | |
| Code postal G1C 7B7 | Internet www.labmat.com | Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666 | |
| Téléphone en cas d'urgence CANUTEC: 613-996-6666 | | CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060 | |
| Date FDS préparée 2019-08-02 | FDS Préparée par Laboratoire MAT | Courrier électronique labmat@labmat.com | |

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

| | |
|---------------------------|--|
| Classification SIMDUT/SGH | Non classifié comme matière dangereuse selon SIMDUT 2015 |
| Autres dangers | NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême) |
| | Santé 1 Inflammabilité 0 Réactivité 0 Spécial |

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes) | Numéro CAS et tout identificateur unique | Concentration (%) |
|---|--|-------------------|
| Acétate de sodium (trihydrate) | 6131-90-4 | <=100 |

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

| | |
|--|---|
| Si contact avec yeux | Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si contact avec peau | Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si inhalé | Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin. |
| Si avalé | Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés) | Réf. section 11. |
| Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire | En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition. |
| Conseils généraux | Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

| | |
|---|--|
| Inflammabilité | Non |
| Conditions d'allumage | La chaleur, les étincelles et la flamme nue. |
| Agents d'extinction appropriés | Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. |
| Agents d'extinction inappropriés | Donnée non-disponible. |
| Produits de combustion / décomposition dangereux | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone, Oxydes de sodium. |
| Dangers spéciaux de feu et d'explosion | Le produit devient anhydre s'il est chauffé à plus de 120°C. Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). |
| Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers | Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome. |

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|---|--|
| Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Éviter la formation de poussière. Nettoyer et rincer avec de l'eau. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. |
|---|--|

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|---|---|
| Conditions d'entreposage | Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart des produits incompatibles, de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Entreposer dans un endroit bien aéré. |
| Méthode et équipement de manutention | Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. |

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

| Composants | No.-CAS | Paramètres de contrôle | Valeur | Base |
|--------------------------------|-----------|------------------------|-----------------------|---|
| Acétate de sodium (trihydrate) | 6131-90-4 | VECD, VEMP, DIVS | Donnée non disponible | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| | | VECD, VEMP, DIVS | Donnée non disponible | Canada. LEP Colombie Britannique |
| | | VECD, VEMP, DIVS | Donnée non disponible | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |

| | |
|------------------------------|--|
| Ventilation | Utiliser une hotte. |
| Respiratoire | Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air. |
| Gants | Manipuler avec des gants. |
| Yeux | Lunettes protectrices avec des volets de sécurité. |
| Chaussures | Chaussures de sécurité. |
| Vêtements | Sarrau. |
| Contrôle d'ingénierie | Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition. |

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--|---|
| État physique | Solide. |
| Apparence | Poudre granuleuse de couleur blanche.- |
| Odeur | Odeur aigre.. |
| Seuil olfactif | Données non disponibles |
| pH | Solution aqueuse 0.1 M = pH 8.9 (25°C). |
| Point de fusion / congélation | 58°C- |
| Point initial d'ébullition | Données non disponibles |
| Plage d'ébullition | Données non disponibles |
| Point d'éclair | Données non disponibles |
| Taux d'évaporation | Données non disponibles |
| Inflammabilité | Non |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %) | Données non disponibles |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %) | Données non disponibles |
| Tension de vapeur | Données non disponibles |
| Densité de vapeur | Données non disponibles |
| Densité | 1,450 g/ml à 20 °C- |
| Solubilité | Soluble dans l'eau et l'alcool.. |
| Coefficient de partage--n-octanol/eau | Données non disponibles |
| Température d'auto-inflammation | 607°C |
| Température de décomposition | 300°C |
| Viscosité | Données non disponibles |

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|---|
| Réactivité | Non-réactif sous conditions normales. |
| Stabilité chimique | Hygroscopique. Stable dans les conditions de stockage recommandées. |
| Risque de réactions dangereuses | Éviter la formation de poussière. Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles. |
| Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations) | Hygroscopique. |
| Substances incompatibles | Agents oxydants forts. Il réagit violemment au contact du fluor et du nitrate de potassium. |
| Produits de décomposition dangereux | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Vapeurs toxiques de monoxyde et dioxyde de carbone. Oxydes de sodium. |

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

ACÉTATE DE SODIUM (TRIHYDRATE)

| | |
|--|---|
| Premières voies d'absorption | Ingestion, inhalation, la peau et les yeux. |
| Effets / symptômes de l'exposition aiguë : | Par voie d'exposition ci-dessous. |
| - Yeux | Irritation et larmoiement. |
| - Peau | Irritation. |
| - Respiration | Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Troubles nerveux, vertiges, toux, dyspnée, maux de tête, nausées et vomissements. |
| - Ingestion | Irritation des muqueuses. Troubles nerveux, désordres gastro-intestinaux, crampes, entérite, diarrhées, maux de tête, vertiges, convulsions, nausées et vomissements. |
| Effets / symptômes de l'exposition chronique | Sensation de brûlure, troubles nerveux, vertiges, maux de tête, toux, dyspnée, laryngite, perte de l'appétit, nausées et vomissements. |
| DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | Données basées sur le produit anhydre: DL50 Oral - Rat - 3530 mg/kg. DL50 Dermale - Lapin - >10 g/kg |
| CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | CL50 Inhalation - Rat - 1 h - > 30,000 mg/m ³ . Données basées sur le produit anhydre. |

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

| | |
|-------------------------------------|--|
| Écotoxicité | CL50 - Lepomis macrochirus - 5000 mg/l - 24 h - statique CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - >1000 mg/l - 48 h CE50 Pseudomonas putida - 7200 mg/l - 18h |
| Persistence et dégradation | Soluble dans l'eau. La persistance est improbable selon les informations disponibles. |
| Potentiel de bioaccumulation | Donnée non disponible. |
| Mobilité dans le sol | Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau. |
| Autre effets nocifs | Donnée non disponible. |

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

| | |
|-----------------------------------|---|
| Mesures pour l'élimination | Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| Emballage contaminé | Éliminer comme produit non utilisé. |

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|-----------------------------------|-----|
| Numéro UN | N/R |
| Appellation réglementaire | |
| Classification du TMD | |
| Groupe d'emballage | |
| Indice de quantité limitée | |
| Indice PIU | |
| Dispositions particulières | |

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

| | |
|---------------|--|
| SIMDUT CANADA | Non classifié comme matière dangereuse selon SIMDUT 2015 |
|---------------|--|

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

Dernière mise à jour: 2019-08-02